

Projet d'agrandissement de la mine aurifère
Canadian Malartic et de la déviation de la
route 117 à Malartic 6211-18-015

Courriel:
Mine-malartic@bape.gouv.qc.ca

Le 30 juin 2016

Madame Maxandre Guay-Lachance
Coordonnateur du secretariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec G1R 6A6)

**Objet : Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic
et de la déviation de la route 117 à Malartic**

Messieurs les commissaires,

Par la présente, nous aimerions vous informer que nous appuyons fortement le projet d'agrandissement de Mine Canadian Malartic ainsi que la déviation de la route 117 à Malartic. Depuis ses débuts, Mine Canadian Malartic a contribué à l'essor de Malartic, de l'Abitibi et du Québec. Le projet d'agrandissement de la mine permettra d'ajouter six années d'exploitation à la plus importante mine d'or au Canada et la 21^e au niveau mondial.

Les principales raisons de notre appui à ce projet sont :

1. Canadian Malartic est une mine de classe mondiale qui contribue grandement à l'économie québécoise par la vente de sa production au Canada et à l'international, par l'emploi direct de près de 700 personnes à des salaires supérieurs (+ 100 000 \$/année) aux salaires moyens québécois, et également par les achats de biens et services pour l'exploitation et les immobilisations;
2. Mine Canadian Malartic est une vitrine du savoir-faire minier québécois;
3. La qualité des emplois ainsi que la rémunération supérieure sont une plus-value pour la qualité de vie des employés et des résidents;
4. L'établissement de Mine Canadian Malartic a permis la relance de la ville de Malartic. Étant natifs de l'Abitibi et anciens résidents de Malartic et visiteurs fréquents de Malartic, où notre fils et sa famille ont élu domicile, nous avons constaté personnellement l'ampleur des transformations et améliorations des infrastructures de la ville, en particulier:

- Le renouvellement des infrastructures collectives (écoles, CPE, CHSLD, centre communautaire);
- L'amélioration des habitations et de leur valeur marchande;
- Les investissements dans le réseau routier;
- L'augmentation des budgets d'exploitation et d'investissements de la Ville de Malartic à la suite de l'augmentation de l'assiette fiscale;
- Le parc familial dont les résidants, incluant la famille de notre fils, peuvent en bénéficier et en être fiers;
- L'opportunité pour des professionnels diplômés de nos institutions post-secondaires de rayonner dans l'industrie minière et de demeurer à Malartic et dans les localités avoisinantes. L'attraction des jeunes en région est nécessaire afin d'assurer le maintien de communautés dynamiques et leur pérennité;
- La création de la richesse au Québec par l'exploitation d'un gisement aurifère;
- La continuité de la contribution à l'État par les impôts et les redevances minières payés par le Partenariat Canadian Malartic, également les impôts payés par les fournisseurs de biens et services et ceux des particuliers. Ces revenus perçus par les gouvernements du Québec et du Canada permettent le réinvestissement dans les facilités collectives et les services à notre société;
- La poursuite de l'exploitation de Canadian Malartic permettra au Partenariat et à ses employés de contribuer davantage à l'amélioration et au maintien de la qualité de vie des citoyens, en appuyant davantage les organismes communautaires;

Lors de l'approbation initiale du projet Canadian Malartic, plusieurs ont discuté de l'après Canadian Malartic et de la nécessité d'une planification afin de mitiger l'impact de la fermeture de la mine. Nous avons une occasion rêvée pour l'après Canadian Malartic : la continuité de la mine pour six années additionnelles.

Le projet Canadian Malartic est un projet d'envergure qui a nécessité l'application de savoir-faire, d'audace et d'innovation. Ce projet n'aurait pu naître sans l'appui de la communauté et de la bonne foi des parties. À date, nous jugeons que les résultats de la mine sont exceptionnels, tant au niveau technique, financier que communautaire. L'amélioration des performances environnementales et sociales est également à souligner.

Nous sommes confiants que le maintien du dialogue entre les parties prenantes assurera la continuité du succès de Canadian Malartic et servira à l'établissement de pratiques de base pour les futurs projets.

Mine Canadian Malartic est un exemple de l'application du savoir-faire québécois tant au niveau technique, commercial que communautaire. Nous considérons qu'il est essentiel que la vie de la mine soit prolongée par l'approbation du projet d'agrandissement pour le bénéfice de toutes les parties prenantes. Le rejet de ce projet aura des impacts négatifs significatifs (pertes d'emplois, pertes de revenus pour les individus, entreprises et gouvernements, augmentation du stress pour les employés et familles, etc.).

Maintenons le succès de cette entreprise et autorisons l'agrandissement du projet Canadian Malartic.

Respectueusement,



Bryan A. Coates

St-Lambert (Québec) J4R 2V8



Danielle Gauthier

St-Lambert (Québec) J4R 2V8